

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 26 juillet 2021

18 h 00 – Salle polyvalente de la maison communale Etienne Passebois

Nombre de membres en exercice : 15 L'assemblée régulièrement convoquée le 19 juillet 2021, s'est réunie sous la présidence du Maire Pierre-Emmanuel DAUTRY.

Présents : 9 **Présents** : Frédéric CEBRON, Pierre-Emmanuel DAUTRY, Loïc JEANJEAN, Camille LECAT, Céline MATHIEU, Daniel MATHIEU, Hervé PELLECUER, Emilie THISSE, Martin WATERKEYN

Votants : 13 **Représentés** : Olivier CHARTON (représenté par Camille LECAT), Jean-Claude DAUTRY (représenté par Pierre-Emmanuel DAUTRY), Muriel SAIZ (représentée par Céline MATHIEU), César VERDIER (représenté par Martin WATERKEYN)

Excusés :

Absents : Siméon LEFEBVRE, Adrien RICARD

Secrétaire de séance : Hervé PELLECUER

➤ **Approbation du compte rendu du conseil municipal du 08 juin 2021**

Les élus valident le compte rendu du conseil municipal du 08 juin 2021 à l'unanimité.

➤ **Création de poste Agence postale communale**

L'agence postale communale de VENTALON EN CEVENNES devrait ouvrir ses portes au public courant novembre 2021. Une convention va être signée avec la Poste pour une durée de 9 ans. La commune doit recruter un agent pour gérer l'agence postale communale d'ici le mois de novembre. Il est donc proposé aux élus de créer un poste permanent d'adjoint administratif territorial à hauteur de 12 heures hebdomadaires (sachant que l'agence postale sera ouverte au public 10 heures par semaine). L'agent recruté travaillera également pour le secrétariat administratif de la commune si ses missions postales lui en laissent le temps.

Les élus votent à l'unanimité pour la création du poste proposé.

Quelques travaux de mise en sécurité des locaux sont prévus (pose de barreaux aux fenêtres, d'une alarme, etc.). Ils seront intégralement remboursés par la Poste dans le cadre de la convention qui sera signée avec la commune.

➤ **Convention avec les ABPS**

Il est proposé aux élus de conventionner avec les Artisans Bâisseurs en Pierres Sèches dans le cadre d'un chantier de formation d'initiation à la pierre sèche devant avoir lieu courant septembre 2021. Il permettrait de finir le mur du parking de Léziner entrepris lors du dernier chantier de formation. La commune prendra en charge en contrepartie des travaux le coût des pierres, de la préparation du site et des repas de midi des stagiaires et des formateurs. La commune se fixe un budget d'environ 10 € par repas.

Les élus votent pour la conclusion de cette convention avec les ABPS à l'unanimité.

➤ **Décisions modificatives budgétaires**

Il est proposé aux élus de prendre des décisions modificatives budgétaires (budget principal et caisse des écoles) afin de permettre des ajustements de crédits sur certaines imputations.

Les élus votent pour ces deux décisions modificatives budgétaires à l'unanimité.

Budget principal de la commune :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
		TOTAL :	0.00
		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	-2730.00	
203 - 44	Frais d'études, recherche, développement	2220.00	
20413	Subv. Public : Projet infrastructure	2730.00	
2135 - 14	Installations générales, agencements	15000.00	
2135 - 38	Installations générales, agencements	-2500.00	
21538 - 38	Autres réseaux	2500.00	
2158 - 45	Autres installat*, matériel et outillage	-960.00	
2183 - 37	Matériel de bureau et informatique	3650.00	
2184 - 37	Mobilier	-3650.00	
231 - 46	Immobilisations corporelles en cours	-15000.00	
2111 - 44	Terrains nus	-1260.00	
		TOTAL :	0.00
		0.00	0.00
		TOTAL :	0.00
		0.00	0.00

Caisse des écoles :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
60623	Alimentat* cantines, colonies vacances	2000.00	
624	Transports biens, transports collectifs	400.00	
7067	Redev. services périscolaires et enseign		2400.00
		TOTAL :	2400.00
		2400.00	2400.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
		TOTAL :	0.00
		0.00	0.00
		TOTAL :	2400.00
		2400.00	2400.00

➤ **Régularisation aire de stationnement de Léziniér**

En 2012, les élus de la commune de SAINT ANDEOL DE CLERGUEMORT avaient délibéré pour réaliser une acquisition de parcelles auprès de M. POLGE afin de créer une aire de stationnement à Léziniér. La division parcellaire prévue dans la délibération et l'acquisition de parcelles à l'euro symbolique n'ont par la suite jamais été réalisées. M. POLGE a relancé la commune nouvelle de VENTALON EN CEVENNES afin de régulariser la situation. Il est donc proposé aux élus de délibérer à ce sujet afin de permettre au Maire de

la commune nouvelle de procéder à l'opération envisagée en 2012, d'autant plus que le parking a déjà été réalisé.

Le Centre de Gestion de la Lozère a fourni un devis pour la réalisation d'un acte administratif en la forme authentique afin d'acter ce transfert de propriété.

Les élus votent pour la régularisation du parking de Lézinière à l'unanimité.

➤ **Réforme de l'ONF**

Suite aux dernières annonces de l'Etat relatives à :

- l'augmentation de la contribution des communes propriétaires de forêt de 7,5 millions d'euros en 2023, 10 millions d'euros en 2024 et 10 millions en 2025 au budget de l'Office National des Forêts,
- la suppression de 95 ETP par an de 2021 à 2025 au sein de l'ONF,

les élus des Communes forestières de Lozère ont délibéré afin de s'opposer à ces propositions et afin de demander à l'Etat de redéfinir l'ambition politique qu'il se donne pour sa mise en œuvre de la politique nationale forestière.

Il est proposé aux élus de la commune de VENTALON EN CEVENNES de délibérer également en ce sens.

Les élus votent pour cette motion d'opposition à la réforme de l'ONF à l'unanimité.

➤ **Servitude dans le cadre de l'acquisition de parcelles pour la régularisation des captages AEP**

Le conseil municipal de VENTALON EN CEVENNES avait délibéré en 2019 pour l'acquisition des parcelles n°D416, D417, D729 et D730, situées à Loubreyrou – Saint Frézal de Ventalon, à Mesdames Brigitte, Jacqueline, Josette et Annie FELGEROLLES pour la somme de 2000 € hors frais de notaire, afin de permettre à la commune de régulariser la propriété des infrastructures des captages AEP de Loubreyrou.

Il s'avère qu'il existe une servitude de droit d'eau depuis plus de cent ans en faveur de la famille GRANIER sur la parcelle n°729.

Cette servitude est constituée par un captage sur le ruisseau de Trappes et un béal d'acheminement jusqu'à la propriété GRANIER. La famille FELGEROLLES reconnaît l'authenticité de cette servitude.

Considérant que la servitude doit être maintenue lors de l'acquisition des parcelles aux consorts FELGEROLLES, il est proposé aux élus de délibérer afin de reconnaître l'existence de cette servitude et de la faire figurer dans l'acte d'acquisition des parcelles susmentionnées.

Les élus votent pour cette délibération à l'unanimité.

➤ **Abris à vélos**

Pierre-Emmanuel DAUTRY présente le sujet.

Il a été contacté par le PETR pour la création d'abri à vélos sur le territoire communal.

4 sites ont été identifiés comme étant potentiellement intéressants pour réaliser ce projet : Le Temple de Saint Frézal, l'Espinassas, l'école des Abrits et Lézinière. Le PETR a préparé un cahier des charges pour permettre à la commune de VENTALON EN CEVENNES de monter un dossier de financement. En effet dans le cadre de la politique en faveur des mobilités douces, ces travaux pourraient être subventionnés par la Région à hauteur de 50 % (Dotation Innovation Expérimentation). Une demande DETR peut être faite à l'Etat pour porter le taux de subvention à 80 %.

Ce projet de création d'abris à vélos est soumis aux élus afin d'évaluer s'il peut être intéressant pour la commune de VENTALON EN CEVENNES.

Les élus votent sur ce projet : 10 votes contre, 1 vote pour et 2 abstentions.

Les élus ne valident donc pas ce projet, compte tenu de son coût qui paraît exorbitant pour un intérêt limité (environ 10 000 € par abri à vélos).

Pierre-Emmanuel DAUTRY informe aussi les élus que des vélos électriques vont être achetés par la communauté de communes mais malheureusement aucun point de mise à disposition n'est prévu à VENTALON EN CEVENNES.

Pierre-Emmanuel DAUTRY a insisté auprès du PETR sur le fait qu'il serait intéressant de développer des projets de financement pour du mobilier urbain (panneaux d'affichage, abris à containers, etc.), et non uniquement pour des abris à vélos. Le mobilier urbain est en effet vieillissant et il pourrait être intéressant de le rénover, notamment en utilisant du bois local.

➤ **Bureaux de vote communaux**

La commune compte actuellement 2 bureaux de vote (mairie du Géripon, mairie de Lézinière). Il est possible de demander au Préfet l'autorisation de modifier ces bureaux de vote pour créer un bureau de vote unique. Ce changement pourrait être demandé pour une application à compter du 1^{er} janvier 2023, compte tenu des délais exigés par la Préfecture pour ce type de modifications. Symboliquement la création d'un unique bureau de vote marquerait pleinement la fusion des communes et matériellement cela simplifierait la tenue des bureaux des votes par les élus.

L'unique bureau de vote pourrait être situé à l'Espinassac, lieu central de la commune, salle du rez-de-chaussée du bâtiment des ABPS ou salle de l'étage avec accessibilité handicapée, sous réserve d'accord de l'association ABPS et de la Préfecture.

Il conviendra tout d'abord de recueillir l'avis des ABPS à ce sujet. Les habitants de la commune vont également être consultés par la mairie pour connaître leur lieu de prédilection pour la création d'un bureau de vote unique.

L'aval du Préfet devra ensuite être obtenu avant toute modification des bureaux de vote actuels.

➤ **Demande de subvention réhabilitation local Ayrolle**

Martin WATERKEYN a fait réaliser des devis pour rénover le local de l'Ayrolle qui pourrait être ensuite louer à un particulier souhaitant y créer une pizzeria. Ce projet présente un intérêt économique et touristique pour le territoire, tout en permettant la réhabilitation d'un local communal actuellement inutilisé. La commune peut demander une subvention l'Etat (DETR) et à la Région pour financer ces travaux. Le montant total des travaux est estimé à 20 000 €. Les subventions permettraient de financer ce projet à 80 %. Par ailleurs le porteur de projets verserait un loyer à la commune pour la location de ce local.

Les élus sont invités à voter le plan de financement de ce projet.

Les élus votent pour ce projet à l'unanimité.

➤ **Tarifification sociale de la cantine scolaire**

Dans le cadre de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté, l'Etat a fait parvenir un courrier à la commune précisant qu'il aiderait financièrement les communes rurales mettant en place une tarification sociale pour leur cantine.

Le mécanisme implique la mise en place d'une grille avec 3 tarifs progressifs dont le plus bas permet aux familles les plus défavorisées de payer le repas de leur enfant 1 € maximum.

L'Etat subventionne à hauteur de 3 € les repas qui sont facturés 1 € maximum par la commune.

Il est proposé aux élus d'adopter une tarification sociale pour la cantine des Abrits, ce qui permettra de faire preuve de solidarité à destination des familles les plus modestes.

Les tarifs suivants seraient applicables à compter du 1^{er} septembre 2021 en fonction du quotient familial des familles établis par la CAF ou la MSA :

- Tranche 1 (moins de 800 €) : repas enfant à 1 € ;
- Tranche 2 (à partir de 800 € et moins de 1000 €) : repas à 2,50 € ;
- Tranche 3 (à partir de 1000€) : repas à 3,87 €,

Les élus votent pour la mise en place de cette tarification sociale de la cantine à l'unanimité.

➤ **Convention pour l'appel à projets numérique école des Abrits**

L'Etat a lancé un appel à projets pour un socle numérique des écoles élémentaires dans le cadre du plan de relance 2021. Cet appel à projets permet de bénéficier de subvention de 50 à 70 % pour l'achat d'équipements et de services informatiques à destination des écoles. Le directeur de l'école des Abrits a fait réaliser des devis afin d'améliorer l'équipement informatique de l'école (pour un total de 3 623 € TTC) et la commune a déposé une candidature dans le cadre de cet appel à projets. La subvention de l'Etat s'élèverait à 2 550 €. La candidature communale ayant été retenue, il convient que les élus délibèrent pour donner délégation au Maire pour signer la convention permettant de finaliser ce partenariat avec l'Etat.

Les élus votent pour à l'unanimité.

➤ **Convention petits-déjeuners école des Abrits**

Il est proposé aux élus de renouveler la convention conclue avec les services de l'Education Nationale permettant la fourniture de petits-déjeuners gratuits 4 jours par semaine à l'ensemble des élèves de l'école. Ces petits-déjeuners sont financés par la commune, et l'Etat verse une aide financière forfaitaire à la commune par petit-déjeuner fourni. Cette aide est en augmentation pour la prochaine rentrée scolaire (1,30 €). Le petit-déjeuner fourni doit être composé d'un produit laitier, d'un produit céréalier, d'un fruit frais et d'une boisson. Le temps de petit-déjeuner doit aussi être un temps de partage permettant de sensibiliser les enfants à la nutrition.

Les élus votent pour le renouvellement de cette convention à l'unanimité

➤ **Information du Maire : décisions prises dans le cadre de ses délégations**

Le Maire rend compte des décisions prises dans le cadre des délégations permanentes qui lui ont été accordées par le conseil municipal. Il fait le point sur l'avancée des projets suivants :

- **Concertation école crèche**

Emilie THISSE et Pierre-Emmanuel DAUTRY relatent la réunion qui a eu lieu à l'école concernant la construction d'un nouveau pôle école/ crèche à Ventalon en Cévennes. Cette réunion a eu lieu en présence des enseignants, du personnel de la crèche, de parents d'élèves et d'élus. L'idée de construction d'une nouvelle école a fait l'unanimité. Un débat s'est engagé sur la crèche : faut-il faire des travaux de rénovation de la crèche actuelle ou construire un nouveau bâtiment ?

Reste maintenant à faire le phasage de ce projet.

Par ailleurs Pierre-Emmanuel DAUTRY précise qu'un nouvel agent a été recruté pour assurer la garderie extra-scolaire à l'école des Abrits sur l'année scolaire 2021 / 2022, Mme Milouda DAHMAJ-ZEGGACHE n'ayant pas souhaité renouveler son contrat compte tenu de ses nouveaux projets professionnels pour l'année à venir.

- Ruine de Sambuget

Martin WATERKEYN a fait estimer la ruine de Sambuget appartenant à la commune. L'agence Pierres des Cévennes a évalué ce bâtiment situé en zone cœur du Parc National des Cévennes 60 000 € (hors frais d'agence). Le bâti représente 50 m² au sol avec une possibilité d'extension maximale de 30 % de la surface.

De très gros travaux de rénovation sont à prévoir.

Les parcelles concernées ont une contenance totale de 414 m². Les élus s'accordent sur le principe de la mise en vente de ce bâtiment. La commune n'a pas les moyens financiers de rénover ce bâtiment. Sa mise en vente permettra donc de lui donner une seconde vie.

Un mandat sera donné à l'agence Pierres des Cévennes, sans exclusivité.

- Adresses mails et site internet

La commune a acheté le nom de domaine ventalon.fr. Le site internet est en cours de création. De nouvelles adresses mails vont être créées : commune@ventalon.fr va notamment remplacer l'adresse générique actuelle de la mairie (mairie.ventalon@gmail.com). Le maire et les adjoints auront également des adresses mails spécifiques à leur délégation : maire@ventalon.fr, travaux@ventalon.fr, etc.

- Camping permanent de Lézinier

La commune doit recevoir prochainement la nouvelle fiche conseil du CAUE au sujet de ce projet. Les élus devront ensuite prendre une délibération motivée pour tenter d'obtenir l'autorisation de faire ce projet. La délibération motivée passera devant la commission départementale de préservation des espaces naturels et forestiers (CDPENAF) pour avis conforme. En effet le temple et l'ancienne mairie ne constituant pas un groupe d'habitations au sens de la loi Montagne, le projet situé en discontinuité de l'urbanisation existante ne peut pas être accepté au titre du code de l'urbanisme sans l'avis de la CDPENAF.

Un assainissement sera à prévoir.

➤ Questions diverses

- Programme de travaux de voirie

Martin WATERKEYN fait le point sur le programme de voirie (travaux à l'Ayrolle, au Temple, aux Espérelles, à Penens haut...). Les travaux débuteront en septembre 2021 avec l'assistance technique de Lozère Ingénierie.

- PLU

Loïc JEANJEAN fait le point sur la réunion de la commission extramunicipale PLU qui a eu lieu le 20 juillet. Un travail important a été fait concernant le zonage. Il conviendra d'affiner ce premier projet.

Il conviendra également de mettre à jour le document agricole recensant tous les projets agricoles actuellement en cours sur la commune.

- Forêt communale

Un permis de construire doit être déposé pour la ruine du Cros.

Les élus précisent qu'il restera à fixer le prix de vente à fixer. Camille LECAT précise que celui-ci pourra être établi en prenant en compte la valeur de la ruine, la valeur du terrain nu et la valeur des bois sur pied.

Pierre-Emmanuel DAUTRY précise que pour la partie non classée en régime forestier de la forêt des ventes de bois sont à prévoir. Cela influera sur la valeur du prix de vente du Cros.

Le principe de gestion irrégulière de la forêt a été retenue, en lien avec l'ONF.

En 2022 il faudra prévoir des travaux d'entretien des pistes dans la partie basse.

- Aménagement de l'Espinas

Le classement en agglomération du hameau doit être réalisé en fin d'année 2021.

Un passage piéton sera réalisé par le Conseil Départemental.

- Journée de l'habitat à l'Espinas : compte rendu.

Pierre-Emmanuel DAUTRY fait le point sur la journée de l'habitat qui a eu lieu le 24 juillet à l'Espinas. Cette journée organisée en partenariat avec EPI DE MAINS a permis à des intervenants du CAUE, de l'ADIL et de la Fondation du Patrimoine de répondre aux questions de propriétaires privés sur leurs logements. L'idée était notamment d'inciter les propriétaires privés à louer leurs logements inoccupés. La demande de location est très forte, et l'offre est insuffisante. Or les dispositifs d'aides aux bailleurs sont nombreux (aides à la rénovation, assurances loyers impayés, etc.).

- Audit du parc immobilier communal

Pierre-Emmanuel évoque l'idée de faire réaliser un audit du parc immobilier communal, de nombreux logements étant vétustes.

Lozère Energie pourrait réaliser cette prestation. Il conviendra de se renseigner sur son coût.

Cela permettra d'engager par la suite une réflexion sur l'avenir du parc immobilier communal. Le logement social communal est-il adapté à la demande actuelle ? Faudra-t-il envisager de vendre certains logements pour en reconstruire d'autres, par exemple ?

Tous les points figurant à l'ordre du jour ayant été évoqués, la séance est levée à 22 h 00.